

Montreuil, le 16 mai 2022

## **Note aux opérateurs**

**Objet** : TRANSIT – Arrêt de l'application NSTI avant son décommissionnement

La présente note a pour objet de vous informer de l'arrêt de l'application NSTI.

Mise en production le 1<sup>er</sup> juillet 2003, NSTI a permis l'informatisation et la dématérialisation des opérations liées au régime du transit. Remplacée progressivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par l'outil Delta T, la téléprocédure NSTI va être arrêtée selon le calendrier suivant :

- à partir du lundi 23 mai au soir, plus aucune action ne sera possible sur les mouvements encore présents dans NSTI (notification d'arrivée, interrogation sur des mouvements, *etc.*) ;
- à partir du mercredi 1<sup>er</sup> juin, tous les mouvements qui, jusqu'alors étaient encore ouverts dans NSTI, auront été basculés dans Delta T ;
- à compter du mardi 7 juin, les serveurs de l'infrastructure NSTI seront progressivement arrêtés;

Pendant la période du 23 mai au 1<sup>er</sup> juin, je vous remercie donc de ne pas déposer de demande d'assistance sur NSTI concernant des problèmes d'accès.

À partir du 1<sup>er</sup> juin, en revanche, si vous rencontrez les difficultés suivantes, vous serez invités à déposer une demande d'assistance via OLGA en indiquant le MRN concerné :

- vous ne trouvez pas dans Delta T un mouvement qui a été initialement déposé dans NSTI ;
- vous ne parvenez pas à faire une action dans Delta T sur un mouvement qui a été initialement déposé dans NSTI.

Toute difficulté d'application au plan réglementaire devra être portée à l'attention de votre Pôle d'Action Économique (PAE).

**Le chef du bureau  
Politique du dédouanement**

*Signé*

**Claude LE COZ**